

Fiche technique n°7 : les dispositifs allophones

➤ Références réglementaires

Article L.111-1 du Code de l'éducation garantit à chacun l'accès à l'instruction

La circulaire de référence n°2012-141 du 2/10/2012 sur l'organisation de la scolarité des enfants allophones nouvellement arrivés.

La circulaire du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère

➤ Etat des lieux

✓ **Contexte** : Nombre d'élèves accueillis et scolarisés ces trois dernières années

	2011-12	2012-13	2013-14
1 ^{er} degré	337	546	456
2 nd degré	114	217	265
Total	451	763	721

✓ **Moyens** :

1^{er} degré : 22 ETP

Circonscription	UPE2A fixe	UPE2A mobile	Remplaçants FLS
Lesparre-Médoc		1	
Bordeaux Nord	1	1	
Bordeaux Centre	1	2	1
Bordeaux Bègles	3	2	
Lormont		1	
Entre deux mers	2		
Floirac	1		1
Talence	1	1	
Pessac		1	
Mérignac		1	
Libourne 2		1	
Total	9	11	2

2nd degré : 8 ETP

ZAP	Collège	Dispositif
Bordeaux nord	Vaillant	UPE2A
	Blanqui	UPE2A NSA
Bordeaux rive droite	Lenoir	UPE2A
	Lenoir	UPE2A NSA
	Ellul	UPE2A NSA
Bordeaux sud	Goya	UPE2A
	Neruda Bègles	UPE2A
	Aliénor d'Aquitaine Bordeaux	UPE2A NSA

➤ **Orientation départementale**

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants sont des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, animés par des enseignants formés à l'accueil des élèves nouvellement arrivés en France.

Implantés sur le département, les UPE2A organisent des parcours de scolarité personnalisés, en lien avec la classe ordinaire : elles prévoient donc des temps de présence en classe ordinaire.

Pour le premier comme pour le second degré, la scolarisation en classe ordinaire reste l'objectif premier. Aussi, chaque dispositif fonctionne comme « un sas linguistique » dans lequel les entrées et les sorties doivent s'opérer régulièrement.

N.B Pour les élèves non scolarisés antérieurement, l'assiduité scolaire constitue le premier objectif et nécessite en conséquence une présence en UPE2A NSA plus longue.

Modalités d'affectation :

- Pour le premier degré, l'enfant est inscrit par la mairie ; les directeurs évaluent les besoins de l'élève avec l'enseignant de l'UPE2A ou avec l'enseignant de la classe d'âge.
- Pour le collège, le jeune est reçu par le CASNAV ou le CIO afin d'établir un bilan scolaire. A l'appui de ce bilan, le DASEN affecte l'élève sur le collège le mieux adapté à sa situation.

Quelques heures de français langue seconde peuvent accompagner les élèves affectés et scolarisés directement en collège ordinaire.

➤ **Contacts et liens utiles**

- DSDEN de la Gironde :

Monsieur DURET : DAASEN jean-luc.duret@ac-bordeaux.fr

- CASNAV : CIO de Talence

Allée Laroumagne

Tél. 05 57 14 08 02

ce.casnav@ac-bordeaux.fr